

# SOMMAIRE

## TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Séance du 14 DECEMBRE 2007 : Délibérations

#### EDUCATION

- 07-810 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés .....
- 07-811 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés - bourses de mobilité internationale.....

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 07-812 - Enseignement supérieur.....
- 07-813 - Avenant à la convention signée entre la Région et la SHEMA sise à Hérouville-Saint-Clair relative à la participation régionale aux travaux de restructuration et d'aménagement du site de l'ex-hôpital des armées René Lebas à Cherbourg .....
- 07-814 - Formations sanitaires et sociales .....

#### \* Marchés

- 07-815 - Marchés.....

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 07-816 - Aides aux entreprises.....
- 07-816 bis - Aides aux entreprises.....

#### RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 07-817 - Recherche - transfert de technologie - innovation.....

#### EUROPE

- 07-818 - Europe.....

#### EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 07-819 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 07-819 bis - Aide à l'emploi .....
- 07-820 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés » .....
- 07-821 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi

« une formation - un emploi » .....

## EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

- 07-822 - Syndicat Mixte du Pôle Régionale Equipementiers Automobiles du Pays de Flers - contribution exceptionnelle pour le centre de R & D .....
- 07-823 - Bassins en difficulté - mesures en faveur de Moulinex - Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise .....
- 07-824 - Modernisation sectorielle - partenariat de la Région Basse-Normandie avec le pôle de compétitivité VALORIAL .....

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 07-825 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » .....
- 07-826 - Démarche qualité - aide à la capitalisation pour l'Association Fédération Autonomie et Habitat.....

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 07-827 - Pays et agglomérations - investissement .....
- 07-828 - Pays - ingénierie .....
- 07-829 - Maillage du territoire - attribution de subventions .....
- 07-830 - Maillage du territoire - modifications.....
- 07-831 - Aménagement du territoire - études et planification - convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble du territoire ornaïen .....

## COMMUNICATIONS

### \* Routes

- 07-832 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - reversement au Conseil Général du Calvados .....
- 07-833 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - reversement au Conseil Général de la Manche.....

### \* Transports ferroviaires

- 07-834 - Opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région - Etude pré-fonctionnelle de la ligne Paris-Granville .....
- 07-835 - Opération inscrite au Contrat de Projets Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches .....
- 07-836 - Opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la ligne entre la gare d'Avranches et Pontorson (gare de Pontorson exclue).....

|          |                                                                                                                                                          |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07-837 - | Opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon..... |
| 07-838 - | Rénovation de matériel - modernisation des voitures Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville .....                            |
| 07-839 - | Acquisition d'automoteurs de type X72500 dédiés à l'axe Paris-Granville .....                                                                            |
| 07-840 - | Train de soirée campagne de communication .....                                                                                                          |
| 07-841 - | Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER.....                                                                                        |
| 07-842 - | Convention d'attribution de subvention concernant le nouvel aménagement de l'espace gare de Bretteville-Norrey .....                                     |

\* Politique portuaire

|          |                                                                |
|----------|----------------------------------------------------------------|
| 07-843 - | Ports de plaisance et filière nautique (investissement).....   |
| 07-844 - | Ports de plaisance et filière nautique (fonctionnement) .....  |
| 07-845 - | Sécurité en mer .....                                          |
| 07-846 - | Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg ..... |

\* Aéroports

|          |                                                           |
|----------|-----------------------------------------------------------|
| 07-847 - | Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville-Normandie ..... |
|----------|-----------------------------------------------------------|

\* Technologies de l'Information et de la Communications

|          |                                                                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07-848 - | Sécurisation du réseau fibres optiques de l'Université de Caen Basse-Normandie .....                                                                 |
| 07-849 - | Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie ..... |
| 07-850 - | Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - subventions des EPN et subvention pour la formation des animateurs .....                             |

ENVIRONNEMENT

|          |                                                                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07-851 - | Lutter contre les changements climatiques.....                                                                     |
| 07-852 - | Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels .....                                                  |
| 07-853 - | Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels - Institut Européen des Risques (IER) à Honfleur ..... |

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

|          |                                                                                            |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07-854 - | Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations..... |
| 07-855 - | Formation Professionnelle Continue - fonctionnement - Plan                                 |

|                      |                                                                                             |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      | Régional de Développement des Formations Professionnelles .....                             |
| 07-856 -             | Apprentissage .....                                                                         |
| 07-857 -             | Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi .....                            |
| 07-858 -             | Formation tout au long de la vie .....                                                      |
| 07-859 -             | Formation professionnelle continue - fonctionnement -<br>Moderniser les outils.....         |
| 07-860 -             | Formation professionnelle continue et apprentissage -<br>investissements .....              |
| 07-861 -             | Marchés de formation professionnelle.....                                                   |
| CULTURE              |                                                                                             |
| 07-862 -             | Soutien au spectacle vivant.....                                                            |
| 07-863 -             | Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement) .....                             |
| 07-864 -             | Soutien à la diffusion musicale .....                                                       |
| 07-865 -             | Musique .....                                                                               |
| 07-866 -             | Soutien aux musiques actuelles .....                                                        |
| 07-867 -             | Diffusion audiovisuelle.....                                                                |
| 07-868 -             | Opérations exceptionnelles.....                                                             |
| FONCIER              |                                                                                             |
| 07-869 -             | Fonds friche et minoration foncière.....                                                    |
| RENOVATION URBAINE   |                                                                                             |
| 07-870 -             | Rénovation urbaine .....                                                                    |
| SOLIDARITE URBAINE   |                                                                                             |
| 07-871 -             | Lieu d'accueil des familles de détenus de la Maison d'arrêt<br>de Cherbourg-Octeville ..... |
| LOGEMENT             |                                                                                             |
| 07-872 -             | OPAH-RR Plain Cotentin - Volet économique - demande<br>de dérogation .....                  |
| 07-873 -             | Réhabilitation de l'habitat privé .....                                                     |
| SANTE ET TERRITOIRES |                                                                                             |
| 07-874 -             | Démographie médicale - convention URCAM-URML -<br>Région Basse-Normandie .....              |
| 07-875 -             | Démographie médicale - projet de regroupement                                               |

|                                                                  |                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                  | pluridisciplinaire de la Commune « Le Sap » .....                                                                             |
| 07-876 -                                                         | Actions en faveur des personnes handicapées .....                                                                             |
| 07-877 -                                                         | Actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite .....                                                               |
| ACTIONS DE SOLIDARITES                                           |                                                                                                                               |
| 07-878 -                                                         | Soutien aux actions de solidarités.....                                                                                       |
| AGRICULTURE                                                      |                                                                                                                               |
| * <u>Actions territorialisées</u>                                |                                                                                                                               |
| 07-879 -                                                         | Forêt-Bois (fonctionnement) .....                                                                                             |
| * <u>Développement durable des exploitations agricoles</u>       |                                                                                                                               |
| 07-880 -                                                         | Cidre et poiré (fonctionnement).....                                                                                          |
| 07-881 -                                                         | Agriculture biologique (investissement) .....                                                                                 |
| 07-882 -                                                         | Agriculture biologique (fonctionnement) .....                                                                                 |
| * <u>Appui aux filières transversales</u>                        |                                                                                                                               |
| 07-883 -                                                         | Promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement) .....                                                             |
| 07-884 -                                                         | Aides aux agriculteurs récemment installés (investissement) .....                                                             |
| 07-885 -                                                         | Aides aux agriculteurs récemment installés (fonctionnement).....                                                              |
| 07-886 -                                                         | Filière cheval (investissement) .....                                                                                         |
| 07-887 -                                                         | Filière cheval (fonctionnement).....                                                                                          |
| * <u>Productions agricoles de qualité</u>                        |                                                                                                                               |
| 07-888 -                                                         | Transformation locale, commercialisation des produits fermiers,<br>marchés locaux, produits de qualité (investissement) ..... |
| * <u>Appui technique et stratégique</u>                          |                                                                                                                               |
| 07-889 -                                                         | Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et<br>prospective (fonctionnement) .....                                |
| 07-890 -                                                         | Etudes et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles<br>(fonctionnement).....                                          |
| * <u>Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole</u> |                                                                                                                               |
| 07-891 -                                                         | PMPOA.....                                                                                                                    |
| * <u>Plan Végétal Environnement</u>                              |                                                                                                                               |
| 07-892 -                                                         | Investissement.....                                                                                                           |
| * <u>Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage</u>           |                                                                                                                               |

07-893 - PMBE .....

## PECHE ET CULTURES MATINES

07-894 - Ex-FRIP .....

07-895 - Actions en faveur de la flottille de pêche .....

07-896 - Promotion-Qualité-Valorisation - Promotion et Assistance  
Technique Qualité.....

07-897 - Gestion de la ressource et du milieu .....

07-898 - Gestion de la ressource et du milieu - demande de dérogation .....

## TOURISME

07-899 - Qualité dans le tourisme .....

07-900 - Professionnalisation des acteurs du tourisme .....

## INFORMATIQUE

07-901 - Adhésion à l'Association des Collectivités Territoriales  
et établissements publics Utilisateurs de CIVITAS (A.C.T.U.).....

## FINANCES

07-902 - Délégation bas-normande en Macédoine - prise en charge par le  
Centre Régional des Lettres.....

07-903 - Représentation de la Région dans la Province du FUJIAN (Chine).....

## PROMOTION DE LA REGION

07-904 - Soutien aux manifestations culturelles .....

07-905 - Soutien aux actions de solidarité .....

07-906 - Association Les Francas de la Manche - Association Sportive  
de la Police de Caen - PAIO du Bessin .....

## AFFAIRES JURIDIQUES

07-907 - Autorisation d'estimer en justice - constitution de partie civile .....

## INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

07-908 - Indemnités de fonction des élus.....

## REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

07-909 - Association des Régions Européennes des Produits d'Origine  
(AREPO).....

07-910 - Conseil d'administration de la MIRIADE .....



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-810**

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés  
publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

**☐ au titre de la politique éducative**

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe I :

- 6 subventions pour un montant total de 4 337,85 € dans le cadre du Fonds Social Régional,
- 26 bourses de 950 € chacune pour les étudiants en BTSA bi-diplômant du Lycée agricole de Saint-Lô Thère,
- une subvention de 60 000 € au LEGT « Jean Rostand » à Caen dans le cadre d'un projet pédagogique ;

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 16 lauréates du Prix de la vocation scientifique et technique des Jeunes Filles et joint en annexe II ;

**☐ au titre des équipements**

- de modifier les délibérations suivantes :

- ✓ délibération n° 06-525 du 16 juin 2006 :

la subvention de 11 000 € attribuée au lycée « de Sauxmarais » à TOURLAVILLE pour l'acquisition d'une station de mesure de train roulant actra muller 8657 pour la maintenance des véhicules automobiles n'ayant pas été utilisée, sera affectée pour 4 000 € à finaliser l'implantation du compresseur de la station GNV et pour 7 000 € à renouveler et acquérir des outils fonctionnels destinés aux formations de l'automobile,

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale et de prolonger jusqu'au 23 mai 2008, le délai imparti pour permettre le versement du solde, soit 12 000 €, de la subvention de 50 292 € accordée au LEGT « Saint Jean Eudes » à VIRE par délibération n° 03-314 du 16 mai 2003,

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements pédagogiques, la désaffectation des machines outils d'ateliers suivantes au lycée « de Sauxmarais » à TOURLAVILLE, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 25 octobre 2007 :

- 4 tours de marque SOCOMO, type star 300 série 354,
- 1 tour de marque ERNAULT SOMUA, type Cridan B,
- 2 fraiseuses de marque ALCERA, type 751 C ;

**☐ au titre de la gestion du patrimoine**

→ concernant le transfert des biens immobiliers des EPLE vers la Région

- d'approuver l'acte de cession type dressé par le Service des Domaines et applicable à tous les lycées, conformément au modèle joint en annexe III,

→ concernant le lycée « Robert de Mortain » à MORTAIN

- d'approuver :
  - la cession par la ville de Mortain, pour l'euro symbolique, d'une partie des parcelles AL 74, 75 et 77,
  - la cession pour l'euro symbolique, du gymnase désaffecté situé dans l'emprise de la parcelle AL 140 et qui nécessitera un découpage parcellaire,
  - le transfert de propriété du lycée et du bâtiment « internat » mis à disposition dans le cadre des lois de décentralisation de 1986,
- de valider le transfert de propriété du CDI construit par la Région,

→ concernant le lycée « Jean Mermoz » à VIRE

- d'approuver la cession par la ville de Vire, pour l'euro symbolique, de la parcelle BK n° 323 (331 m<sup>2</sup>) jouxtant le lycée « Jean Mermoz » dans le cadre de l'agrandissement de l'espace d'enseignement pour la pratique des chariots élévateurs,

→ concernant le lycée agricole de COUTANCES

- d'approuver le maintien des installations de TDF dans l'enceinte de cet établissement,
- d'autoriser le Président à signer :
  - l'acte de cession en la forme administrative avec la ville de Vire, conformément au projet joint en annexe IV, les frais inhérents à cette opération étant à la charge du Conseil Régional,
  - la nouvelle convention avec TDF relative aux installations dans l'enceinte du lycée agricole de Coutances,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-811**

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés  
publics et privés : politique éducative - bourses de mobilité internationale**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'annuler, 11 bourses d'un montant de 420 € chacune, accordées dans le cadre de la mobilité internationale aux élèves figurant ci-dessous, ces derniers n'ayant pu réaliser leur stage :

✓ Etablissements publics relevant de l'Education Nationale :

- |                                     |                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| . LYP « P-S de Laplace » à CAEN :   | LEBOUVIER Maxime : BTS Bâtiment                                                                                                                                     |
| . LEG « A. Maurois » à DEAUVILLE :  | LHERAUX Céline : BTS Tourisme                                                                                                                                       |
| . LP « Jules Verne » à MONDEVILLE : | DORE Jonathan : baccalauréat professionnel carrosserie                                                                                                              |
| . LEGT « J. Guéhenno » à FLERS :    | BUFFET Julien : BTS Assistant de gestion<br>PME-PMI<br>HERVIEUX Sandrine : BTS Assistant de gestion PME-PMI<br>INPANTHAN Mayoora : BTS Assistant de gestion PME-PMI |
| . LP « F. Léger » à FLERS :         | RAZAKARIVONY Vololonavalona : baccalauréat professionnel « Services accueil assistance conseil »                                                                    |

✓ Etablissements privés relevant de l'Education Nationale :

- |                                                |                                                              |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| . LT « Sainte Ursule » à CAEN :                | EUVRARD Antoine : BTS Commerce international                 |
| . LP « N-D de la Providence »<br>à AVRANCHES : | HERVY Karine : baccalauréat professionnel<br>« Secrétariat » |

✓ Etablissements agricoles publics :

- |                                            |                                                                       |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| . LEPA « Les Champs de Tracy »<br>à VIRE : | LAMIDEY Nicolas : baccalauréat professionnel<br>« Travaux paysagers » |
| . LEGTA à COUTANCES :                      | RACINET Hugo – BTSA Aménagements paysagers ;                          |

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-812**

**sur l'enseignement supérieur**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « 5HCP » de 1 228 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :

- 7 500 € au titre de l'Université d'Eté organisée par l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg, composante de l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 1 760 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

\* au titre de subventions de fonctionnement diverses

- 7 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation d'une université d'Eté « sécurité et sûreté maritimes en Europe » par l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg,

\* au titre de l'aide régionale à la mobilité internationale des étudiants, conformément à l'annexe jointe

- 1 760 € à l'Institut Régional de Travail Social ;

- de modifier, selon le tableau ci-dessous, les annexes aux délibérations n° 07-595 du 21 septembre 2007 et n° 07-731 du 9 novembre 2007, afin de prendre en compte les modifications apportées dans la répartition des bourses proposées par l'Université de Caen Basse-Normandie :

**Nouvelle répartition des bourses de mobilité internationale  
pour l'Université de Caen Basse Normandie**

| Etablissements                            | Intitulé                                    | Niveau  | Effectif   | Montant de la bourse | Subvention demandée |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------|---------|------------|----------------------|---------------------|
| <b>Université de Caen Basse Normandie</b> | ► complément de bourses ERASMUS             | II      | 275        | 950 €                | 261 250 €           |
|                                           | ► échanges inter - universitaires une année | II et I | 66         | 2500€                | 165 000€            |
|                                           | ► échanges inter - universitaires une année | II et I | 72         | 1760 €               | 126 720€            |
|                                           | <b>total</b>                                |         | <b>413</b> |                      | <b>552 970€</b>     |

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant correspondant à la convention avec l'Université de Caen Basse-Normandie,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-813**

**sur l'enseignement supérieur : avenant à la convention signée entre la Région et la SHEMA sise à Hérouville-Saint-Clair relative à la participation régionale aux travaux de restructuration et d'aménagement du site de l'ex-hôpital des armées René Lebas à Cherbourg**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention du 2 février 2004 entre la Région Basse-Normandie et la SHEMA sise à Hérouville-Saint-Clair, pour reporter la date butoir de la présentation des pièces justificatives des travaux d'aménagement et de restructuration de l'ex-hôpital des armées René Lebas de Cherbourg au 31 décembre 2008,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-814**

**sur les formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- une subvention d'un montant de 108 800 €, à l'Ecole de la Polyclinique de la Baie située à Saint Martin des Champs (Manches), au titre de la « gratuité des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier » et de verser cette subvention en deux fois, soit 50 % en décembre 2007 pour un montant de 54 400 € et 50 % du même montant à la fin du premier trimestre 2008,

- une bourse d'études d'un montant de 6 100 € à l'élève de formation paramédicale figurant dans le tableau ci-dessous :

| <b>NOM - Prénom</b>  | <b>Ecole</b>              | <b>Echelon attribué</b><br><b>CP 10-11-06</b> | <b>Echelon dû</b> | <b>Montant à verser</b> |
|----------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| CHEVREUX<br>Clotilde | IFAS<br>Camille<br>Caudel | 0                                             | 7 <sup>ème</sup>  | 6 100 €                 |
|                      |                           | <b>Total</b>                                  |                   | <b>6 100 €</b>          |

- de modifier l'annexe à la délibération n° 07-732 du 9 novembre 2007, en supprimant de cette annexe, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses à reverser :

| <b>NOM</b><br><b>Prénom</b> | <b>Ecole</b>                    | <b>Echelon attribué</b><br><b>CP 09-11-07</b> | <b>Acompte versé</b> | <b>Titre de recette</b> |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| BERHAULT<br>Anne-Claude     | IFSI<br>Avranches-<br>Granville | 5 <sup>ème</sup>                              | 1 830,50 €           | 1 830,50 €              |
| BRIKS Julyane               | Auxiliaire de<br>puériculture   | 5 <sup>ème</sup> proratisé                    | 1 384,00 €           | 1 384,00 €              |
| BROSSE Ludivine             | IFSI Caen                       | 1 <sup>er</sup>                               | 677,50 €             | 677,50 €                |
| CLEMENT<br>Johanna          | IFAS<br>Camille<br>Caudel       | 4 <sup>ème</sup>                              | 1 595,00 €           | 1 595,00 €              |
| FORET Thérèse               | IFAS de<br>Flers                | 5 <sup>ème</sup>                              | 1 830,50 €           | 1 830,50 €              |
| GERMAIN<br>Anthony          | IFSI de la<br>CRF               | 3 <sup>ème</sup>                              | 1 308,50 €           | 1 308,50 €              |

| <b>NOM<br/>Prénom</b>  | <b>Ecole</b>               | <b>Echelon<br/>attribué</b><br><b>CP 09-11-07</b> | <b>Acompte<br/>versé</b> | <b>Titre de<br/>recette</b> |
|------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| HEBERT Falone          | IFSI<br>Cherbourg          | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
| LEMENAGER<br>Coraline  | IFSI Caen                  | 1 <sup>er</sup>                                   | 677,50 €                 | 677,50 €                    |
| LEPOITEVIN<br>Floriane | IFSI de la<br>CRF          | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
| MAHERAUT<br>Isabelle   | IFAS Flers                 | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
| MONNIER<br>Angély      | IFSI de la<br>CRF          | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
| RIFFAUT Adrien         | IFSI de la<br>CRF          | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
| YAKEP DJIEPMO<br>Péguy | IFSI Caen -><br>IFSI Dreux | 5 <sup>ème</sup>                                  | 1 830,50 €               | 1 830,50 €                  |
|                        |                            | <b>Total</b>                                      | <b>20 286,50€</b>        | <b>20 286,50€</b>           |

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-815**

**sur les marchés**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**Autorisations de signature**

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention de mandat,
  - la transaction administrative,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-816**

**sur le développement économique : aides aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 100 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 812 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 160 100 € pour le soutien à l'export,
- . 40 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 100 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 812 000 € en avance remboursable pour quatre bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

*\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 160 100 € en subvention pour deux bénéficiaires au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- 40 000 € en subvention à NORMANDIE PIONNIERES, au titre de la professionnalisation des structures,

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément aux annexes 4, 5 et 6 ;

- de proroger le délai de réalisation de 4 programmes PRCE/PRE/OPEX conformément à l'annexe 7 ;

- de modifier la délibération n° 07-677 du 9 novembre 2007 en attribuant 36 000 € en subvention et non en avance remboursable, pour le bénéficiaire SAS IMEX SERVICES, au titre de la PRCE ;



décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-816bis**

**sur le développement économique : aides aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier les conditions d'octroi de l'aide accordée à la Sté LES GUEUX DE TERRATERRE, par délibération n° 07-424 en date du 6 juillet 2007 comme suit :

- l'augmentation du capital de l'entreprise à hauteur de 45 000 €,
- fournir un plan de trésorerie réaliste et équilibré jusqu'à fin 2008,
- l'obtention de la carte CNC.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-817**

**sur la recherche, le transfert de technologie, l'innovation**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 27 520 € au titre du soutien aux projets innovants,

→ sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 3 651,61 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- 382 782,00 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires, dont 110 600 € au titre des Chaires d'excellence,
- 34 000,00 € au titre du soutien aux collaborations internationales de recherche,
- 115 000,00 € au titre du soutien au transfert de technologie,
- 507 280,00 € au titre du soutien à l'innovation,
- 450 000 € au titre du soutien au Pôle de Recherche Médicale ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

**\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

◦ *au titre du soutien aux projets innovants*

- 27 520 € à la SAS CHEREAU à Ducey (Manche), pour son projet d'innovation portant sur un nouveau process de fabrication de châssis en améliorant la résistance à la corrosion,

**\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

◦ *au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle*

- 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du colloque interdisciplinaire intitulé « Pascal et ses réceptions philosophique et scientifique », conformément à l'annexe 1,
- 3 151,61 € pour la participation aux déplacements de lycéens vers des manifestations de culture scientifique, répartis conformément à l'annexe 2,

◦ *au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires*

- 40 782 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre des allocations cofinancées conformément à l'annexe 3,
- 53 000 € à l'INSERM, au titre des allocations postdoctorales, pour l'accueil de M. Fabian DOCAGNE,

◦ *au titre du soutien aux collaborations internationales de recherche*

- 34 000 € à l'ENSICAEN, dans le cadre d'un PICS (Programme International de Coopération Scientifique du CNRS),

° *au titre du soutien à l'innovation*

- 387 300 € répartis conformément à l'annexe 4,
- 52 480 € à la SAS CHEREAU à Ducey (Manche), pour son projet d'innovation portant sur un nouveau process de fabrication de châssis en améliorant la résistance à la corrosion,
- 52 500 € à l'Institut National de la Propriété Industrielle dans le cadre de l'implantation de son antenne régionale en Basse-Normandie,
- 15 000 € à SYNERGIA pour le soutien à l'édition 2008 du concours Innovation,

° *au titre du transfert de technologie*

- 115 000 € au CRITT BNC, pour ses actions en matière de transfert de technologie ;

° *au titre du soutien au Pôle de Recherche Médicale*

- 450 000 € à l'Association ARCHADE pour son fonctionnement sur l'année 2008 ;

- de verser les aides accordées pour le déplacement de lycéens vers des manifestations de culture scientifique, sur présentation de factures par les établissements et au vu de la présente délibération ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier de la SAS CHEREAU, considérant la date de commencement des opérations fixée au 2 mai 2006 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'INPI jointe en annexe 5,
- la convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Association ARCHADE jointe en annexe 6,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-818**

**sur l'Europe**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 495 000 € votée en 2007, un montant de 11 200 €,

- sur l'AE « Maîtrise d'ouvrage » de 160 000 € votée en 2007, un montant de 110 000 € pour le marché d'accompagnement au fonctionnement et au développement des activités de la Région dans la Province du Fujian ;

- de procéder au remboursement des frais engagés à ce jour par ALTIOS pour la location d'un bureau destiné à la représentation de la Basse-Normandie à XIAMEN, soit : paiement des deux mois de caution et des loyers d'octobre à décembre, soit l'équivalent de 5 loyers ;

- d'autoriser le Président :

- à verser mensuellement la somme correspondant aux loyers, à compter du mois de janvier 2008,

- à signer, avec ALTIOS, la convention de mise à disposition jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-819**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes » d'un montant de 10 984,40 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- 342 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 10 642,40 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-819 bis**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 710 000 €, un dossier total de 45 000 € ; soit :

- 15 000 €, ce montant ayant été affecté 2 fois par erreur par délibération n° 07-225 du 13 avril 2007 et par délibération n° 07-571 du 21 septembre 2007,
- 30 000 €, correspondant à la réduction de 2 aides « Emplois Tremplins » accordées à l'Association « Entente Sportive Falaisienne Football » et à l'Association « DEFI » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 710 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 332 141 €,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 448,80 €, pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- d'attribuer les subventions suivantes :

- \* au titre du dispositif « Emplois Tremplins »

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 312 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 1 448,80 € pour l'aide à l'ingénierie, conformément à l'annexe 1 ;

- \* au titre du dispositif « Adultes-Relais »

- 18 475 € pour une aide à l'emploi prévisionnelle sur 3 ans, conformément à l'annexe 2 (l'aide étant réactualisée chaque année au 1<sup>er</sup> juillet) ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- l'aide annuelle à l'emploi, au titre du dispositif « Adultes Relais », sera versée directement aux associations, sur présentation aux services financiers de la présente délibération, l'aide étant accordée ou renouvelée pour 3 ans et son montant étant revalorisé chaque année, au 1<sup>er</sup> juillet en fonction du « SMIC » chargé,

- la subvention sera proratisée pour les salariés à temps partiel en fonction du temps de travail effectué ;

- de contribuer :

- au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes », au financement du poste de l'Association ASSAD D'ACMS à Alençon dont la dénomination sociale est devenue depuis le 6 juin 2007 l'association UNA PAYS D'ALENCON, conformément à l'annexe 3 ;

- au titre de la pérennisation du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes », au financement du poste consolidé par l'UNA PAYS D'ALENCON, conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 07-697 du 9 novembre 2007

. les aides à l'investissement accordées aux associations « Maison Pour Tous Léo Lagrange » à Octeville (50) et « Arc en Ciel » à Flers (61) pour un montant total de 2 651 € sont annulées ;

- n° 07-571 du 21 septembre 2007

. l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « Entente Sportive Falaisienne Handball » à Falaise (14) est ramenée à 33 000 €, la salariée recrutée ne pouvant être reconnue « public prioritaire »,

- n° 07-16 du 19 janvier 2007

. l'aide de 48 000 € accordée à l'association « DEFI » à Hérouville Saint Clair (14), est ramenée à 33 000 €, la salariée recrutée ne pouvant être reconnue « public prioritaire »,

- n° 06-421 du 19 mai 2006

. l'aide de 33 000 € accordée à l'Association DKD DANSE à Caen, est portée à 45 500 €, la salariée recrutée pouvant être reconnue « public prioritaire »

- de modifier la décision prise par délibération n° 07-571 du 21 septembre 2007 d'annuler le montant de 18 000 € de l'aide restant à percevoir par l'association UFOLEP, à 16 334 € et de permettre à cette association de percevoir la somme de 1 666 € correspondant au prorata de l'aide Emploi Tremplin (année 2) sur 2 mois travaillés quand le montant de l'aide attribuée est de 33 000 € ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-820**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 135 427 € pour le programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés », un montant global de 135 427 € réparti comme suit :

- 29 427 € à l'Université de Caen,

- 28 000 € au CADIPPE - ANACT Basse-Normandie,

- 68 000 € au CDFA,

- 10 000 € au Comité Intersyndical pour le Développement Régional Economique ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-821**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, les dossiers suivants ;

- 214 064,68 € pour le financement des opérations individuelles et collectives,
- 5 865 € pour les primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 71 634,28 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 142 430,40 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 5 865 € pour les primes à l'accompagnement spécifique, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-822**

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : Syndicat Mixte du Pôle Régional  
Equipementiers Automobiles du Pays de Flers - contribution exceptionnelle pour le  
centre de R & D**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à  
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET,  
M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX,  
CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à  
Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril  
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 3 000 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 000 € au Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers, pour l'aménagement du Centre R & D et de formation ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-823**

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : bassins en difficulté - mesures en faveur de  
Moulinex - Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 148 706,35 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au tableau joint en annexe, une subvention de 148 706,35 €, soit 10,13 % d'une dépense éligible hors taxes de 1 467 445 €, à la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour la poursuite du programme de réalisation de 5 ateliers modulaires, sur le parc d'activités Neptune II à Saint-Lô ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-824**

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – Partenariat de la Région Basse-Normandie avec le pôle de compétitivité VALORIAL**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 €, soit 7,35 % du budget prévisionnel, à l'Association VALORIAL, pour le soutien au fonctionnement du pôle sur l'exercice 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat ci-jointe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-825**

**sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Economie sociale et solidaire» de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Point Info Vert – Le Pivert, un montant global de subventions de 15 000 € pour l'accompagnement des projets figurant en annexe ;

- de prendre en compte, pour chaque subvention, les avis et préconisations indiqués dans le tableau en annexe ;

- de fixer les conditions d'application suivantes :

- l'aide régionale sera annulée et le remboursement de ce qui aura pu être versé sera demandé, dans le cas où il apparaît -a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention,

- l'aide régionale sera annulée de plein droit si la convention n'est pas retournée dûment signée à la Région dans un délai de deux mois à compter de son envoi à l'organisme bénéficiaire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-826**

**sur l'économie sociale et solidaire : démarche qualité - aide à la capitalisation pour l'Association Fédération Autonomie et Habitat**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Aide à la démarche qualité » d'un montant de 9 650 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 9 650 € à l'Association Fédération Autonomie et Habitat, pour la capitalisation du projet de logements Ti'Hameau<sup>®</sup> ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 21 décembre 2007, à l'Association Fédération Autonomie et Habitat, pour compléter son dossier ; au-delà, l'aide sera automatiquement annulée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-827**

**sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 036 179 € au titre du contrat de « Pays du Cotentin »,
- 12 500 € au titre du contrat d' « Agglomération Saint-Loise »,
- 2 122 240 € au titre du contrat d' « Agglomération de Cherbourg »,
- 2 134 000 € au titre du contrat d' « Agglomération d'Alençon »,
- 80 000 € au titre du contrat d' « Agglomération de Caen la Mer » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-828**

**sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux conventions d'ingénierie du Pays de Coutances ;

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 5 875 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Coutances »,
- 13 479 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et de permettre le versement de la subvention de 13 479 € à l'association du Pays du Bessin au Virois, pour la réalisation de l'étude d'évaluation ;

- de prendre en compte toutes les factures liées à la réalisation de l'étude d'évaluation pour le Pays du Bessin au Virois qui auront été établies à compter du 31 mars 2007 ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité de la subvention, à la signature de l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays de Coutances,
- à signer :
  - ° l'avenant aux conventions d'ingénierie du Pays de Coutances,
  - ° tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-829**

**sur le maillage du territoire : attribution de subventions**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes du Pays du Camembert ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 20 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

- 1 848 117 € pour le dossier contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 471 000 € à la Communauté de communes de « Coeur Côte Fleurie »,
- 309 789 € à la Communauté de communes de Pontorson,
- 300 000 € à la Communauté de communes du Bassin de Mortagne-au-Perche,
- 767 328 € à la Communauté de communes du Pays du Camembert ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger :

- à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention attribuée à la Commune de Mandeville en Bessin, par délibération n°05-634 du 16 septembre 2005, pour l'aménagement d'un point d'accueil de randonneurs ;

- à la règle fixée par la Commission Permanente selon laquelle la date du 31 décembre 2006 constituait l'échéance pour recevoir les dossiers liés à la politique « maillage du territoire » et ainsi, d'accepter l'instruction de la demande de subvention déposée par la Commune de Pontorson ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-830**

**sur le maillage du territoire : attribution de subventions - modifications**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007 comme suit :

- d'affecter sur l'AP « Maillage du Territoire » de 16 000 000 € votée en 2007, un montant de 1 833 898 € et non de 1 824 759 € pour le dossier « Contrat de pôle intercommunal » dont :

. 42 162 € et non 33 023 € à la Communauté de communes de Juvigny-le-Tertre,

. 74 165 € et non 68 165 € à la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer

- d'attribuer une subvention de 36 000 € et non de 30 000 € à la Commune de Montmartin-sur-Mer comme indiqué dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-831**

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - convention constitutive d'un  
groupement de commandes entre le département de l'Orne et la Région Basse-  
Normandie pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble du territoire  
ornais**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à  
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET,  
M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX,  
CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à  
Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril  
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 27 008,67 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la région, un montant de 27 008,67 € TTC au Conseil Général de l'Orne, au titre de la participation de la Région Basse-Normandie à l'acquisition d'une orthophotographie sur le territoire ornais ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-832**

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -  
reversement au Conseil Général du Calvados**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Reversement FCTVA » d'un montant de 435 100,73 € ;
- de reverser au Conseil Général du Calvados sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une somme de 435 100,73 €, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2005 à l'Etat ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention correspondante, avec le Département du Calvados,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-833**

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -  
reversement au Conseil Général de la Manche**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Reversement FCTVA » d'un montant de 117 469,44 € ;

- de reverser au Conseil Général de la Manche sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une somme de 117 469,44 €, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2005 à l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, avec le Département de la Manche,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-834**

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets  
Etat-Région - étude pré-fonctionnelle de la ligne Paris-Granville**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » de 250 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 250 000 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude pré-fonctionnement Paris-Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, Réseau Ferré de France et la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-835**

**sur les transports ferroviaires : opération inscrite au Contrat de Projets Etat-Région -  
étude d'avant-projet de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » d'un montant de 68 300,87 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 68 300,87 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude d'avant-projet de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et Réseau Ferré de France, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-836**

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets  
Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la ligne entre la gare  
d'Avranches et Pontorson (gare de Pontorson exclue)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » d'un montant de 355 106,80 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 355 106,80 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude d'avant-projet de modernisation de la ligne entre la gare d'Avranches et Pontorson (gare de Pontorson exclue) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et Réseau Ferré de France, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-837**

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets  
Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et  
Alençon**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à  
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET,  
M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX,  
CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à  
Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril  
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » d'un montant de 127 845,87 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 127 845,87 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude d'avant-projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et Réseau Ferré de France, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-838**

**sur les transports ferroviaires : rénovation de matériel - modernisation des voitures  
Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Matériel roulant » d'un montant de 1 490 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 1 490 000 € à la SNCF, pour la modernisation de dix voitures Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention du 12 janvier 2007, relative au financement de la modernisation des voitures Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-839**

**sur les transports ferroviaires : acquisition d'automoteurs de type X72500 dédiés à l'axe Paris-Granville**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Matériel roulant » d'un montant de 8 500 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 8 500 000 € à la SNCF, pour l'acquisition de deux automoteurs de type X 72500 destinés à l'axe Paris-Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-840**

**sur les transports ferroviaires : train de soirée campagne de communication**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, MM. DÉNIER et PINEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « Exploitation » de 44 200 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Train Caen-Paris » d'un montant de 119 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximale de 119 600 € à la SNCF, correspondant à la participation de la Région à la campagne de communication sur le train de soirée Caen-Paris. Cette subvention sera versée à la Région au prorata des dépenses réalisées par la SNCF, conformément aux dispositions de l'avenant ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention relative à l'organisation et au financement de la création d'un train de soirée en semaine entre Paris et Caen, ayant pour objet de préciser les modalités de prise en charge des frais de communication en vue de la promotion du nouveau train de soirée entre Paris et Caen,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-841**

**sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée et complétée en 2007, sur le chapitre 938, un dossier « Convention TER » d'un montant de 1 500 000 €, au titre de la contribution de la Région au service TER pour l'année 2007 et de l'avenant n° 23 relatif à la convention portant sur l'organisation et le financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 23 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans l'avenant n° 23 à la convention TER du 18 février 2002 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, dans le cadre du règlement du compte de facturation conventionnel définitif 2007 payé en 2008,

- l'avenant n° 2 au contrat annuel d'objectif 2007 relatif à la convention portant sur l'organisation et le financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, dans le cadre du règlement du compte de facturation conventionnel définitif 2007 payé en 2008,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-842**

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention concernant le  
nouvel aménagement de l'espace gare de Bretteville-Norrey**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 200 000 € votée et diminuée en 2007, un dossier « Travaux » d'un montant de 130 213 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 130 213 € à la SNCF, pour le réaménagement de l'espace gare de Bretteville-Norrey ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF et la Communauté de communes « Entre Thue et Mue », la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-843**

**sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de plaisance et filière nautique  
(investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 1 120 000 € votée en 2007, un dossier « Ports de plaisance » d'un montant de 48 678,88 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 48 678,88 € à la Commune de Saint-Vaast-la-Hougue (Manche), pour la remise en état de la grande jetée du port ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-844**

**sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de plaisance et filière nautique  
(fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Plaisance et filière nautique » de 600 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 480 000 € pour le dossier « SOLOCEANE »,
- 2 000 € pour le dossier « Plaisance et filière nautique » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association des Vieux Gréements Granvillais, pour l'organisation de la régate des bisquines ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-845**

**sur le littoral : sécurité en mer**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en mer » de 150 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour la réalisation du carénage à mi-vie du canot de sauvetage de la station de Courseulles-sur-Mer (Calvados) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-846**

**sur la politique portuaire : Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Syndicat Mixte Régional Portuaire » de 2 775 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 200 000 € au Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg, pour le dragage du port de Caen-Ouistreham dont le coût a été réévalué en augmentation compte tenu de l'apport non négligeable de sédiments à la suite des fortes tempêtes et nombreuses pluies ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-847**

**sur les communications : aéroports - Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes aéroports » de 300 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 90 380 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 90 380 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, pour ses actions de communication ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-848**

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : sécurisation du réseau  
fibres optiques de l'Université de Caen Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 13 000 € sur un montant éligible de 65 000 €, soit une aide de 20 %, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la sécurisation de son réseau fibres optiques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-849**

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à la ville de Lisieux, une subvention de 7 860 € sur une dépense subventionnable de 13 100 €, soit 60 % d'aide, pour son projet d'informatisation des collections des musées d'art et d'histoire de la ville de Lisieux et du château de Saint-Germain-de-Livet, au titre de l'appel à projet 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-850**

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - subventions des EPN et subvention pour la formation des animateurs**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 55 180 € dont :

- 38 000 € aux 3 porteurs de projets mentionnés ci-dessous, pour leur projet d'EPN :

| Porteur de projet       | Lieu       | Nombre de sites EPN | Nb d'emplois pérennisés | Aide sur 3 ans | Subvention 2007 |
|-------------------------|------------|---------------------|-------------------------|----------------|-----------------|
| Ville Vimoutiers        | Vimoutiers | 1                   | 1                       | 40 000 €       | 16 000 € (40%)  |
| Sivom-Orbec La Vespière | Orbec      | 1                   | 1                       | 40 000 €       | 16 000 € (40%)  |
| BIJ Bus Orne            | Alençon    | 1                   | 1                       | 40 000 €       | 12 000 € (30%)  |
| <b>Total</b>            |            | <b>3</b>            | <b>3</b>                |                | <b>38 000 €</b> |

- 1 180 € à l'Association Escale, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 2 184 €, soit 54 % d'intervention,

- 16 000 € à l'Association S3A Maisons des Associations, pour le démarrage du projet Espace Public Numérique, correspondant à 40 % du montant prévisionnel de 40 000 € sur trois ans, sur un montant éligible de 150 563 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-851**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 420 000 € votée en 2007, les montants suivants, au titre du dossier « Energies renouvelables » :

- . 400 000 €,
  - . 7 851 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 870 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 12 227 € dont :

- . 3 350 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
    - . 8 877 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 750 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 44 845 € dont :

- . 31 085 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
    - . 13 760 € pour le dossier « Economies d'énergie »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 460 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 44 529 € dont :

- . 12 000 € pour le dossier « ATEnEE »,
    - . 32 529 € pour le dossier « Economies d'énergie »,

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

**☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »**

Diagnostic énergétique

- 3 350 € aux Maîtres Laitiers du Cotentin pour la réalisation d'une étude sur la valorisation des graisses (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 700 € HT),

**☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

Solaire thermique

- 8 877 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-9),

**❑ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »**

Energies renouvelables

- 4 846 € à l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison pour la création d'un pôle énergétique,

AEU

- 13 760 € au Syndicat Mixte du Cotentin pour une AEU du parc d'activités de Tourlaville (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 200 € HT),

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

**❑ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »**

CEP

- 19 075 € au CAUE de l'Orne pour la mise en place d'un Contrat Energie Partagé,

ATEnEE

- 12 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la réalisation des animations ATEnEE (2<sup>ème</sup> année) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'annuler les aides suivantes :

\* *délibération n° 07-641 du 21 septembre 2007 :*

- 400 000 € à la Ville d'Argentan pour la construction d'une chaufferie au bois,
- 7 851 € (part ADEME) au CIER en faveur du GAEC de la HERSIERE du groupe professionnels bois (2007-5) ;
- 700 € à M. Pascal SIMON pour l'installation d'un chauffe-eau solaire,

- de modifier les délibérations suivantes :

*\* délibération n° 07-526 du 6 juillet 2007*

- de désaffecter sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 420 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 13 454 €,
- d'affecter sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 570 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 13 454 €, conformément à l'annexe 2 ;

*\* délibération n° 07-641 du 21 septembre 2007*

- de désaffecter sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 640 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 83 234,80 €,
- d'affecter sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 83 234,80 €, au titre du dossier « ATEnEE » ;

*\* Délibération n° 07-780 du 9 novembre 2007*

- la subvention de 4 180 € initialement attribuée au GAEC Le Grand Courtemot à Croisilles, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation à la forme, est attribuée au GAEC Meilink,
- de désaffecter sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 870 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 26 239 €,
- d'affecter sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 750 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 26 239 € en faveur de l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison à Saint-Lô, pour la réalisation d'un pôle énergétique ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers,  
 - au règlement de versement des subventions du Conseil Régional et d'autoriser le versement, au-delà du délai de quatre ans, de la subvention accordée par délibération n° 02-692 du 18 octobre 2002, à la Communauté de communes de Pontorson - Le Mont-Saint-Michel, pour la réalisation d'une déchèterie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
 et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-852**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 225 000 € votée en 2007, un montant de 74 271 € au titre du dossier « Gérer les risques naturels », dont :

- . 34 410 € au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »,
- . 39 861 € au titre du dossier « Connaissance, suivi, évaluation »,

- sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 158 609 € dont :

- . 156 425 € au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »,
- . 1 665 € au titre du dossier « Gérer les risques naturels »,
- . 519 € au titre du dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

***sur le chapitre 907 du budget de la Région :***

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

- 128 970 € à la Communauté de communes Evrecy Orne Odon, pour la réalisation de travaux de restauration et de rétablissement de la libre-circulation des poissons migrateurs sur la Guigne, pour un montant subventionnable de 429 900 €,
- 7 455 € à la Communauté de communes du canton de Vassy, pour la restauration et l'entretien du Maine, dans le bassin versant de l'Allière, pour un montant subventionnable de 24 850 €,
- 20 000 € à la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives (CCED) pour la création du bassin tampon de Houlgate, pour un montant subventionnable de 100 000 €,

→ au titre du dossier « Gérer les risques naturels » :

- 1 665 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Dan pour la restauration d'une portion de berges du Dan, pour un montant subventionnable de 8 324,16 €,

→ au titre du dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » :

- 519 € à divers bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, conformément à l'annexe jointe,

***sur le chapitre 937 du budget de la Région :***

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

- 10 500 € au Pays du Bessin au Virois pour le financement d'un poste de technicien de rivière, pour un montant subventionnable de 43 200 €,
- 10 500 € à la Communauté de communes du Canton de Lessay (CCCL) pour le financement d'un poste de technicien de rivière, pour un montant subventionnable de 47 500 €,

- 10 410 € au Syndicat Intercommunal des Eaux Superficielles de la Dives des Cantons de Saint Pierre sur Dives et Morteaux Couliboeuf pour le financement d'un poste de technicien de rivière, pour un montant subventionnable de 34 700 €,
- 37 995 € à l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer pour le financement du Réseau Hydrologique Littoral Normand, pour un montant subventionnable de 424 559 €,
- 1 866 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour la poursuite du programme pluriannuel d'inventaire des frayères à truites, pour un montant subventionnable de 9 331 €,
- 1 500 € à la Fédération Départementale de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 50) pour l'édition de son guide départemental « Pêche et Tourisme 2008 », pour un montant subventionnable de 6 280 €,
- 1 500 € à la Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 61), pour l'édition de son guide départemental « Pêche et Tourisme 2008 », pour un montant subventionnable de 7 511 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers,  
 - au règlement de versement des subventions du Conseil Régional et d'autoriser le versement, au-delà du délai de quatre ans, du solde de la subvention accordée par délibération n° 04-494 du 9 juillet 2004, au Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Région du Nord du Pays d'Auge ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
 et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-853**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels -  
Institut Européen des Risques (IER) à Honfleur**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER et PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 225 000 € votée en 2007, un montant de 75 000 € au titre du dossier « Gérer les risques naturels », pour l'Institut Européen des Risques,
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € à l'Institut Européen des Risques de Honfleur, pour son fonctionnement 2007 ;
- de ne plus attribuer de nouvelle subvention de fonctionnement à l'IER et ce, jusqu'à nouvel ordre, et de prévoir le retrait de la Région de l'Association Institut Européen des Risques, ceci compte-tenu des résultats des audits menés en 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-854**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : carte des formations**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de transférer au CFA public supérieur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les Licences Professionnelles « Optique » et « Gestion de Production - option maintenance nucléaire » respectivement rattachées jusqu'alors aux CFA EN 14 et 50 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

*\* délibération n° 07-357 du 11 mai 2007 :*

- Bac Pro ROC SM, CFA EN 50, Lycée « Edmond Doucet » : augmentation de 12 places et non de 4,

*\* délibération n° 07-477 du 6 juillet 2007 :*

- BAC PRO Technicien d'usinage, CFA EN 50, Lycée « Edmond Doucet » : augmentation de 4 places au maximum, et non de 12 ;

- d'annuler la décision prise par délibération n° 07-598 du 21 septembre 2007, de fermeture du CAPA « Productions Agricoles et Utilisation des Matériels » au CFA EPLEFPA les Champs de Tracy à Vire, et de maintenir cette formation ouverte à hauteur de 6 places ;

- d'inscrire ces modifications au PRDFP, dans le cadre de l'évolution des formations par la voie de l'apprentissage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-855**

**sur la Formation Professionnelle Continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, un montant de 43 929,05 € ;

- d'affecter :

- \* sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 495 691,34 € pour l'ERREFOM,
- 61 840,00 € pour le financement de l'AIO,

- \* sur l'AE maîtrise d'ouvrage « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 200 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 72 000,00 € pour le financement des outils PRDFP,
- 102 300,00 € pour l'Accueil Information Orientation,
- 25 316,00 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- \* *au titre du programme Accueil Information Orientation :*

- 495 691,34 € à l'ERREFOM, conformément à l'annexe I,
- 47 840,00 € à l'Etudiant,
- 8 000,00 € à Carrière 2000,
- 3 000,00 € au Forum Lycéen Sud Manche,
- 3 000,00 € à Carrières Formations Centre Manche,

- \* *au titre des outils PRDFP :*

- 70 000,00 € au CNASEA,
- 2 000,00 € au Rectorat de Caen,

- \* *au titre du financement de la « Validation des Acquis de l'Expérience » :*

- 14 990,00 € conformément à l'annexe II,
- 4 500,00 € conformément à l'annexe III,
- 1 300,00 € conformément à l'annexe IV,
- 4 526,00 € au GRETA du Calvados ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-856**

**sur l'apprentissage**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 710 053,35 € au titre du COM Apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 710 053,35 € réparti comme suit :

- \* au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM)

- 2 911,35 € conformément à l'annexe 1,

- \* au titre du transport et de l'hébergement des apprentis (axe 3 du COM)

- 45 466 € à la Chambre de métiers de la Manche, gestionnaire du CFA IFORM à Coutances,

- \* au titre de l'impression de la Charte qualité apprenti-employeur (axe 1 du COM)

- 735 € au Groupement d'Intérêt public FCIP,

- \* au titre du financement du Certificat de navigation Internet (axe 5 du COM)

- 34 200 € à l'Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics du Calvados, gestionnaire du CFA Jean Hochet à Caen,
  - 29 250 € à l'Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics de la Manche, gestionnaire du CFA Paul Bocage à Coutances,

- \* au titre des aides aux jeunes handicapés (axe 7 du COM)

- 22 210 € pour l'Institut Interconsulaire Interprofessionnelle des Formations Alternées de l'Orne, gestionnaire du CFA 3IFA,
  - 11 400 € à l'Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics de l'Orne gestionnaire du CFA Roger Ducre à Alençon,

- \* au titre du programme Leonardo « Mobil'app » (axe 6 du COM)

- 59 200 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Caen,

- \* au titre de l'accompagnement des structures de formation et du développement de l'ingénierie pédagogique (axe 2 du COM)

- 4 836 € au Groupement d'Intérêt Public FCIP,

- \* au titre de la FOAD (axe 6 du COM)

- *à l'AFP BTP du Calvados, pour le CFA « Jean Hochet » :*  
. 64 225 € pour 2007,  
. 65 465 € pour 2008,  
. 23 800 €,

- *à l'AFP BTP de la Manche, pour le CFA « Paul Bocage » :*
    - . 41 586 € pour 2007,
    - . 43 266 € pour 2008,
    - . 23 800 €,
  - *à l'AFP BTP de l'Orne, pour le CFA « Roger Ducreé » :*
    - . 35 507 € pour 2007,
    - . 36 196 € pour 2008,
- \* au titre du transfert de deux Licences Professionnelles au CFA Public de l'enseignement supérieur de Basse-Normandie (axe 1 du COM)
- 130 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-857**

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en  
faveur des demandeurs d'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 46 300 000 € votée et complétée en 2007 (lors de la décision modificative n° 4) les dossiers suivants :

- 7 300 000 € pour la formation des demandeurs d'emploi,
- 4 000 000 € pour la rémunération des stagiaires ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ à l'AFPA de Basse-Normandie, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes :

- . 1 273 888 € pour le financement des actions de préqualification réalisées par ses établissements,

- . 18 431 555 € dans le respect de la convention tripartite, relative aux transferts de compétences signée le 23 novembre 2006,

→ au CNASEA

- 26 340 000 € pour la gestion des paiements des actions préparatoires et qualifiantes dont :

- . 21 000 000 € au titre de la programmation 2008,

- . 5 340 000 € au titre de la programmation 2007,

- 4 000 000 € pour la gestion des rémunérations des stagiaires,

→ au FJT de Cherbourg

- 45 336 € pour les formations préparatoires ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- de modifier, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes, les critères de sélection relatifs aux types de publics, en portant une attention particulière à l'accès des publics de plus de 45 ans à la formation professionnelle ;

- d'approuver le principe du financement des actions du PLIE du Cotentin par mobilisation des formations consacrées au public en difficulté ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le nouveau protocole du PLIE du Cotentin 2008/2012, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-858**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, pour le programme « Financements Individuels », un montant de 24 374 € ;

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, un montant global de 127 331,48 € dont :

- 12 601 € pour le programme « Financements individuels »,
- 12 420 € pour le programme « Bilans de compétences »,
- 102 310,48 € pour le programme « sport et animation socio-culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

\* au titre du programme « Financements individuels »

- 12 601 € conformément à l'annexe 1,

\* au titre des bilans de compétences

- 12 420 € au GRETA des Estuaires,

\* au titre du programme « sport et animation socio-culturelle »

- 102 310,48 € conformément à l'annexe 2 ;

- d'individualiser un montant de 1 660 000 € en faveur du CNASEA, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Formation de Base » ;

- de modifier la délibération n° 07-603 du 21 septembre 2007, au titre du programme « Financements Individuels », conformément à l'annexe 3 ;

- d'annuler, au titre du programme « Financements Individuels », conformément à l'annexe 4, les subventions accordées par les délibérations suivantes :

\* n° 06-1064 du 12 décembre 2006 pour M. Yannick LEFEVRE et M. Frédéric CASPAR,

\* n° 07-38 du 19 janvier 2007 pour M. Lahouari ALOUANE et M. Albert VOUILLEMONT,

\* n° 07-136 du 2 mars 2007 pour M. Pierre-Marie YVERNEL,

\* n° 07-251 du 13 avril 2007 pour M. Jean-François LE BUGLE,

\* n° 07-481 du 6 juillet 2007 pour M. Anthony GUILMIN,

\* n° 07-603 du 21 septembre 2007 pour Melle Emilie MAZZA et Mme Sabine LOUIS ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-859**

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation professionnelle continue » de 350 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 348 961 € pour le programme « Modernisation des outils » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 348 961,00 € au Centre des Technologies Nouvelles pour la poursuite de l'appui technologique à la formation professionnelle régionale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-860**

**sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les Centres de Formation et les CFA » de 4 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 171 458 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 171 458 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-861**

**sur les marchés de formation professionnelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes jointes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-862**

**sur la culture : soutien au spectacle vivant**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », une subvention de 15 000 € au théâtre de La Rampe, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-863**

**sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, à titre exceptionnel, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 1 000 € à la Compagnie Théâtre de Saëdi à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de sa création ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-864**

**sur la culture : soutien à la diffusion musicale**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-610 du 21 septembre 2007 comme suit :

- la subvention de 10 000 € attribuée à l'Association SHILPA, initialement destinée à l'organisation du festival « Des Caps » sera affectée à la « Bande annonce » du festival Cap Latino ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-865**

**sur la culture : musique**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Musique », une subvention de 50 000 € à la Fédération Internationale pour la Musique Chorale (FIMC) pour l'organisation du 1<sup>er</sup> forum international « Voix, Jeunesse et Management » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-866**

**sur la culture : soutien aux musiques actuelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-750 du 9 novembre 2007 comme suit :
  - la subvention de 30 000 € attribuée à l'Association ArtsAttack ! pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du festival Nördik Impakt est portée à 38 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-867**

**sur la culture : diffusion audiovisuelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 64 000 € à l'Association Transat Vidéo pour mener à bien ses activités 2008 (1<sup>er</sup> semestre) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-868**

**sur la culture : opérations exceptionnelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale pour la subvention de 3 506 327 € accordée par délibération n° 01-65 en date du 20 décembre 2001, à la Ville de Caen, pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement du Château et d'autoriser le versement du solde de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-869**

**sur le foncier : fonds friche et minoration foncière**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier « Fonds friches et fonds de minoration foncière » d'un montant de 555 799 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, une subvention de 555 799 €, correspondant au fonds friches et fonds de minoration foncière ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- \* un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- \* un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-870**

**sur la rénovation urbaine**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 51 315 € ;
- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant global de 610 234 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 610 234 € réparti comme suit :
  - 236 611 € à la Ville de Caen, pour l'opération de résidentialisation des immeubles « Arc-en-Ciel » et « La Colombe » situés à la Grâce de Dieu, représentant 36,5 % de la dépense éligible sur un coût global de 775 000 € HT,
  - 373 623 € à Orne Habitat, pour l'opération de réhabilitation de 196 logements quartier Saint-Sauveur à Flers, représentant 10 % de la dépense éligible sur un coût global de 3 736 213 € TTC ;
- d'annuler la subvention de 51 315 € attribuée par délibération n°06-273 du 24 mars 2006 à la Ville de Caen pour la résidentialisation des immeubles « Arc-en-Ciel » et « Colombe » de la Grâce de Dieu au regard de l'évolution du projet dans le cadre de l'avenant à la convention ANRU validé par l'Assemblée Plénière du 9 février 2007 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers concernant les études de définition de maîtrise d'oeuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-871**

**sur la solidarité urbaine : lieu d'accueil des familles de détenus de la Maison d'arrêt de Cherbourg-Octeville**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER et PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 18 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 18 000 € à l'Association « Beauport », pour la réhabilitation d'un local dédié à l'accueil des familles des détenus de la Maison d'Arrêt de Cherbourg-Octeville ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-872**

**sur le logement : OPAH-RR Plain Cotentin - Volet économique - demande de dérogation**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Opérations de développement local menées sur les territoires » de 80 000 € votée en 2007, un dossier « OPAH-RR Plain-Cotentin » d'un montant de 75 400 €,

- sur l'AE « Opérations de développement local menées sur les territoires » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « OPAH-RR Plain-Cotentin » d'un montant de 2 100 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte Plain Cotentin, pour la réalisation du volet économique de l'OPAH-RR Plain-Cotentin, un montant global de subventions de 77 500 € dont :

- 75 400 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- 2 100 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers et de procéder aux versements cumulés des subventions dues en 2006 et 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-873**

**sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé - aides individuelles au logement » de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 75 400 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 74 766 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 75 440 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 74 766 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de modifier les annexes des délibérations suivantes comme suit :

**\* délibération n° 07-173 du 2 mars 2007 :**

- en remplaçant, dans la colonne « bénéficiaire » (annexe II (1)), Mme LEROY-JOUANNE Sylvie par « **Indivision LEROY** »,

**\* délibération n° 07-634 du 21 septembres 2007 :**

- en remplaçant, dans la colonne « bénéficiaire » (annexe I (1)), Mme GUALBERT Janine par « **Maître Marcel MACRE** »,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-874**

**sur la santé et les territoires - démographie médicale : convention URCAM-URML -  
Région Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démographie médicale » de 40 000 € votée en 2007, pour la « démographie médicale », un montant de 25 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € à l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), pour la réalisation de prestations « ingénierie » mises en œuvre auprès des professionnels de santé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-875**

**sur la santé et les territoires - démographie médicale : projet de regroupement pluridisciplinaire de la Commune « Le Sap »**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Santé et Territoires » de 200 000 € votée en 2007, pour le volet « démographie médicale », un montant de 63 480 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 63 480 € à la Commune « Le Sap » (Orne), pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-876**

**sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées et prévention santé » de 407 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 134 432,96 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- un montant global de 14 432,96 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II,

- une subvention de 120 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados constituant une dotation globale ;

- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe III, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006, et celle de 120 000 € votée en 2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- \* pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

- \* pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- \* pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Calvados et la Région Basse-Normandie pour fin 2007 et l'année 2008 jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-877**

**sur la santé et les territoires : actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 1 223 000 € votée en 2007, un dossier « Humanisation des maisons de retraite », d'un montant de 540 630 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 540 630 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur proposition du service technique de contrôle ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-878**

**sur le soutien aux actions de solidarités**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 4 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

| Bénéficiaires                                                                                                                    | Opérations                                                                                                                                | Subventions Région |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <u>L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée Normandie</u>                                                                              | Aide exceptionnelle au fonctionnement de l'association.                                                                                   | 1500 €             |
| <u>Mouvement du Nid</u>                                                                                                          | Organisation de quatre représentations théâtrales du spectacle « Au bout de la Nuit » à la MJC de la Guérinière les 3 et 4 décembre 2007. | 800 €              |
| <u>Association</u><br><u>Gérontologique et</u><br><u>d'Education à la Santé</u><br><u>A.G.E.S. : Vieillir</u><br><u>Ensemble</u> | Organisation les 16 et 17 mai 2008 à Vire du premier congrès de gérontologie en Basse-Normandie                                           | 1500 €             |
| <u>Association Santé</u><br><u>Prévention Information</u><br><u>du Calvados (A.S.P.I.C)</u>                                      | Demande de subvention pour l'activité « La Lucarne » : dispositif d'aide et de soutien des liens familiaux en milieu carcéral.            | 800 €              |

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-879**

**sur l'agriculture : actions territorialisées - Forêt-Bois (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 4 à la convention 95-A-57 relatif au Fonds Régional de Voirie Forestière, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-880**

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - cidre et poiré (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 19 475 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 19 475 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, pour l'appui au fonctionnement de la structure 2007, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 61 200 € ;

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ; le paiement de l'aide sera effectué en une seule fois, sur présentation d'un rapport financier d'exécution ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-881**

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 490 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 33 871 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 33 871 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-882**

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 29 192,02 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, un montant total de 29 192,02 € d'aides à la certification biologique, réparties conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-883**

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -  
promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, un montant total de 18 175,78 €, pour les aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le CNASEA à verser 18 175,78 € de crédits certifiés effectivement disponibles par le payeur du CNASEA pour les contrats de parrainage précités ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-884**

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides  
aux agriculteurs récemment installés (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 3 457 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 16 000 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau annexé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables mentionnés dans le tableau joint en annexe, dans la limite de 2 000 €,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 € HT, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné,

- 4 000 € à l'EARL CHEVALAIT, pour la remise à niveau du siège d'exploitation (maison d'habitation) après son installation, (sur la base d'un taux d'aide de 40 %),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-885**

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides aux agriculteurs récemment installés (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 230 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 3000 € à M. Pierre GUIMERA au Pré d'Auge (Calvados), pour l'amélioration agronomique des sols de son exploitation, sur la base d'un taux d'intervention de 50 %, conformément à l'annexe jointe ;

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-886**

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 3 457 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 795 045 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 794 540 € au Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre ;

- de modifier les délibérations suivantes :

\* n° 05-811 du 14 octobre 2005 en supprimant la disposition ci-après :

- le solde sera versé sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

\* n° 07-533 du 6 juillet 2007 en portant le montant de la subvention de 1 430 € attribuée à M. Patrick CAVEY à Nonant-le-Pin (Orne), pour la construction d'une piste d'entraînement, à 1 935 € (montant subventionnable : 19 350 € HT) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-887**

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 230 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 117 330,18 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 117 330,18 €, sur la base des dépenses prévisionnelles indiquées conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-888**

**sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale,  
commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité  
(investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 600 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 126 404,94 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total d'aides à la transformation et à la commercialisation de produits fermiers de 126 404,94 € à divers bénéficiaires, réparti selon les taux figurant au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de M. Harold LEVALLOIS et d'accepter les factures datées à partir du 5 avril 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-889**

**sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 1 045 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes et actions exceptionnelles AE » d'un montant de 80 733 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

\* à la Chambre d'Agriculture de la Manche

- 3 000 € pour la réalisation d'une étude relative à l'implantation de bergeries en zone de pré-salé (partie éligible : réalisation d'un cahier de recommandations réglementaires, architecturales et paysagères, montant éligible 17 575 €),

\* à l'Institut National de Recherche Agronomique, Centre de Nantes

- 57 560 € pour la réalisation du projet LAITOP (montant éligible : 575 884 €),

- 20 173 € pour la cellule d'animation du PSDR GO (montant éligible : 171 551 €) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région de Basse-Normandie et l'Institut National de Recherche Agronomique, Centre de Nantes jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-890**

**sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 1 045 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € au Réseau Agriculture Durable, pour la publication de deux cahiers techniques agricoles ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-891**

**sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;
- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 490 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 195 632,50 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 195 632,50 €, pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 48 dossiers du Conseil Général du Calvados, conformément au tableau joint en annexe :
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;
- de modifier la délibération n° 07-796 du 9 novembre 2007 comme suit :
  - la subvention de 1 035 € initialement accordée à Mme Nathalie LEPAINTEUR aux Loges (Calvados) pour la mise en conformité de son bâtiment d'élevage, est transférée à l'EARL LES BAMBINS, le statut juridique de l'exploitation ayant été modifié ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-892**

**sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 50 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du plan Végétal Environnement, au titre de l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-893**

**sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 800 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-894**

**sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre acte des modifications suivantes :

- M. Jérôme VICQUELIN est devenu propriétaire unique à 100 % du navire « L'EUROPE »,

- le remboursement de l'aide se fera sur la période à courir de la façon suivante :

| <b>Propriétaire</b> | <b>M. Jérôme VICQUELIN<br/>100 %</b> |
|---------------------|--------------------------------------|
| Le 25.11.2007       | 6 612,71 €                           |
| Le 25.11.2008       | 16 531,88 €                          |
| Le 25.11.2009       | 16 531,88 €                          |
| Le 25.11.2010       | 16 531,88 €                          |
| Le 25.11.2011       | 16 531,88 €                          |

- d'annuler le titre de recette n° 298/706 du 18 septembre 2007, d'un montant de 6 612,71 € à l'encontre d'ARCOPORT ;

- d'émettre un titre de recette complémentaire de 6 612,71 € à l'encontre de M. Jérôme VICQUELIN, au titre de l'annuité 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention du 25 novembre 1999 entre le CEBANOR, M ; Jérôme VICQUELIN et l'ARCOPORT, relatif aux modifications mentionnées ci-dessus,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-895**

**sur la pêche et les cultures marines : actions en faveur de la flottille de pêche**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 600 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 785,42 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, dans le cadre de l'équipement des navires en matériel SMDSM, un montant global de subventions de 785,42 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-896**

**sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - Promotion et Assistance Technique Qualité**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions de promotion des activités liées à la mer et au littoral » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 3 000 € à la Commune de Grandcamp-Maisy, pour l'organisation de la manifestation « La Saint Jacques en fête » qui se tiendra à Grandcamp-Maisy les 8 et 9 décembre prochains, sur la base de dépenses prévisionnelles de 12 030 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : un acompte de 2 250 € sera versé au vu de la délibération, le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata. Le bénéficiaire devra mentionner le concours de la Région à la réalisation de son projet, notamment en utilisant le logo de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-897**

**sur la pêche et les cultures marines : gestion de la ressource et du milieu**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Gestion de la ressource et du milieu » de 590 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 170 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'IFREMER, les participations suivantes :

- 63 360 € pour sa campagne de prospection du stock de Coquilles Saint Jacques de la Baie de Seine (COMOR 2007),

- 45 735 € pour son projet « Suivi et Qualité du Milieu Marin » - 2007,

- 61 405 € pour le projet « Commercialisation et Sauvegarde des Mollusques » (COMSAUMOL) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-898**

**sur la pêche et les cultures marines : gestion de la ressource et du milieu - demande de dérogation**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention de 33 300 € accordée par délibération n° 06-16 du 27 janvier 2006 au Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins pour la mise en place de la licence de pêche à pied professionnelle dans la région et de prendre en compte les dépenses à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005 et jusqu'au 30 septembre 2007, pour verser le solde de la subvention, soit 16 650 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-899**

**sur le tourisme : qualité dans le tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 34 597,22 € dont :

- . 15 500 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 3 597,22 € pour le dossier « PRCE »,
- . 15 500 € pour le dossier « Tourisme & Handicap » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme «Qualité dans le tourisme», les subventions suivantes :

- 15 500 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 15 500 € au titre de l'aide régionale à la mise en accessibilité des établissements touristiques, conformément à l'annexe 2,

- 3 597,22 € à la SARL PORT'LAND, sur la base d'une dépense subventionnable de 266 000 € HT pour la poursuite de son programme d'investissement ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où le budget réel pourrait être inférieur au budget prévisionnel ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de la SARL PORT'LAND, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 8 octobre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-900**

**sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 26 472,82 € dont :

- 14 752,82 € pour le dossier « FACIT »,
- 11 720 € pour le dossier « Emplois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

*\* Au titre du FACIT :*

- 14 752,82 € conformément à l'annexe 1,

*\* Au titre des emplois :*

- 11 720 € conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 16 novembre 2007 pour M. Patrick LECLERC,
- 21 novembre 2007 pour la SARL Le Faisan Doré ;

- de prendre acte que la subvention accordée par délibération n° 06-229 du 24 mars 2006 à l'Association « Le Dit de l'Eau », pour un montant de dépense subventionnable initial de 164 700 € est maintenue à hauteur de 24 500 €, le montant de la dépense subventionnable étant ramené à 146 004,35 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-901**

**sur l'informatique : adhésion à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs de CIVITAS (A.C.T.U.)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs de Civitas dont le siège social se situe à Sophia-Antipolis ;
- de régler chaque année la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-902**

**sur les finances : délégation bas-normande en Macédoine - prise en charge par le Centre Régional des Lettres**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- de procéder au remboursement des dépenses engagées par le Centre Régional des Lettres, sur la base des frais réels et sur justificatifs, dans le cadre du déplacement d'une délégation bas-normande en ARYM - République de Macédoine, du 17 au 21 décembre 2007, pour une mission de mise en place des actions du programme de coopération décentralisée avec la Macédoine ;

- de prendre acte de la composition de la délégation ci-dessous :

- Mme Pascale CAUCHY, Conseillère régionale,
- M. Arnaud FONTAINE, Conseiller régional,
- Mme Nadège LECLUSE, chargée de mission à la coopération décentralisée et Droits de l'Homme du Conseil Régional de Basse-Normandie,
- M. Jean-Pierre LAVISSE, Maire d'Amblie (Calvados),
- M. Raymond SLAMA, Maire d'Ifs (Calvados),
- Mme Emilie FLAHAUT, journaliste à FR3 Normandie,
- M. Vincent TROCHERIE, Proviseur du lycée « M. Gambier » à Lisieux (Calvados),
- M. Jean-Claude MAGALHAES, Maire-Adjoint de la ville de Cherbourg-Octeville (Manche), en charge des relations internationales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-903**

**sur les finances : représentation de la Région dans la Province du FUJIAN (Chine)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'autoriser le Président à signer, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007, la convention passée avec UBIFRANCE relative aux modalités de l'affectation d'un « Volontaire International en Entreprise » auprès de la Région Basse-Normandie pour représenter cette dernière en Chine et définissant notamment les conditions du remboursement des dépenses, rémunérations et indemnités supportées par UBIFRANCE.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-904**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 26 445,61 €, les subventions suivantes :

| <b>Bénéficiaires</b>                           | <b>Manifestations</b>                                                                                                                                                                         | <b>Subventions</b> |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Prix Littéraire du Cotentin                    | Remise du Prix Littéraire du Cotentin le samedi 15 décembre 2007                                                                                                                              | 1 000,00 €         |
| Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie | Déplacement de journalistes en Norvège et en Suède dans le cadre de la couverture médiatique de la 16 <sup>e</sup> édition du Festival "Les Boréales" qui a eu lieu du 12 au 25 novembre 2007 | 4 445,61 €         |
| Comité d'organisation du Carnaval de Granville | 134 <sup>e</sup> édition du Carnaval de Granville du 1er au 5 février 2008                                                                                                                    | 6 000,00 €         |
| Association de la Journée de la Normandie      | Normandy Day le 6 juin 2007                                                                                                                                                                   | 15 000,00 €        |

• d'annuler la subvention de 8 100 € accordée par délibération n° 07-802 du 9 novembre 2007 à la Société LN Production pour le parrainage de l'émission de Cityzen TV « A la bonne Heure ! Sport et Culture » ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le Centre Régional des Lettres et l'Association de la Journée de la Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-905**

**sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

| Bénéficiaires                                                                                                                  | Objet                                                                                                                                                                                    | Subventions |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Commune de L'Oudon (14)                                                                                                        | Acquisition d'un drapeau pour les Anciens Combattants de la commune associée de Berville et d'un drapeau pour les Anciens Combattants de la commune associée de Saint Martin de Fresnaye | 1 000,00 €  |
| Union Départementale des poilus d'Orient et des Anciens Combattants des théâtres d'opérations extérieures et d'Afrique du Nord | Acquisition d'un drapeau                                                                                                                                                                 | 500,00 €    |

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-906**

**sur la promotion de la Région : Association Les Francas de la Manche - Association Sportive de la Police de Caen - PAIO du Bessin**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre de la promotion de la Région, les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 1 000 € à l'Association « Les Francas de la Manche », pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du « Festibal », le 26 janvier 2008, à Equeurdreville-Hainneville,
- 500 € à l'Association Sportive de la Police de Caen, pour l'organisation du Championnat Régional de Cross-Country de la Ligue Ouest de la Fédération Sportive de la Police Française, le 4 décembre 2007, au parc de la Colline aux Oiseaux à Caen,

*\* sur le chapitre 930 du Budget de la Région*

- 2 000 € à la PAIO du Bessin, pour l'édition 2008 d'un agenda jeunes ;
- de déroger au principe d'antériorité concernant l'Association Sportive de la Police de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-907**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - constitution de partie civile**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à informer le Tribunal compétent de la constitution de partie civile du Conseil Régional de Basse-Normandie pour obtenir réparation comme suite aux dégradations commises entre le 23 et le 25 mai 2006 au LEGT-LP « Les Andaines » de LA FERTE-MACE,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-908**

**sur les indemnités de fonctions des élus**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à reverser, à part égale, la partie écrêtée de son indemnité de Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, conformément à la réglementation relative au plafonnement des indemnités en cas d'exercice de plusieurs mandats locaux à :

- . M. Pierre MOURARET,
- . M. Laurent SODINI,
- . Mme Pascale CAUCHY,
- . M. Jean CHATELAIS,
- . M. Daniel BOSQUET,
- . M. Arnaud FONTAINE,

- d'appliquer cette décision à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-909**

**sur la représentation du Conseil Régional : Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO)**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO) :

\* Collège des Régions

- Mme Frédérique HEURGUIER, titulaire,

- M. Daniel BOSQUET, suppléant,

\* Collège des producteurs

- M. Didier LEFBVRE, Président de l'IRQUA-NORMANDIE, titulaire,

- Mme Isabelle DAVID, Directrice de l'IRQUA-NORMANDIE, suppléante.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-910**

**sur la représentation au conseil d'administration de la MIRIADE**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**, à l'unanimité, pour représenter au conseil d'administration de la MIRIADE, les organisations syndicales de salariés bas-normandes : M. Thierry LE PAON, membre du Comité Intersyndical pour le Développement Régional Economique (CIDRE).

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 07-910 bis**

**sur la représentation du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs**

-----

**Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

Réunie le vendredi 14 décembre 2007, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DENIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes KORO, LOWY, AMELINE, M. DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**, à l'unanimité, ses représentants dans les organismes extérieurs suivants :

### **AFFAIRES GENERALES**

| <b>DENOMINATION</b>                          | <b>Ancienne désignation</b> | <b>Nouvelle désignation</b> |
|----------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 2 <sup>ème</sup> Commission d'Appel d'Offres |                             |                             |
| titulaire                                    | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |

### **AGRICULTURE**

| <b>DENOMINATION</b>                                                                           | <b>Ancienne désignation</b>  | <b>Nouvelle désignation</b>  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) |                              |                              |
| titulaire<br>suppléant                                                                        | M. DESCHAMPS<br>M. BEAUVAIS  | Mme HEURGUIER<br>M. BOSQUET  |
| Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie                                               |                              |                              |
| titulaire<br>suppléant                                                                        | M. DESCHAMPS<br>Mme MALOREY  | Mme HEURGUIER<br>M. BOSQUET  |
| Syndicat Mixte du Pôle Hippique Régional de Saint-Lô (Centre de Promotion de l'Elevage)       |                              |                              |
| titulaire<br>suppléante                                                                       | Mme MALOREY<br>Mme HEURGUIER | Mme HEURGUIER<br>Mme MALOREY |

### **ENVIRONNEMENT**

| <b>DENOMINATION</b>                       | <b>Ancienne désignation</b> | <b>Nouvelle désignation</b> |
|-------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Comité de Gestion des Poissons Migrateurs |                             |                             |
| représentant                              | Mme MALOREY                 | M. BOSQUET                  |

### **FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

| <b>DENOMINATION</b>                                                                                                              | <b>Ancienne désignation</b> | <b>Nouvelle désignation</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.)                                  |                             |                             |
| titulaire                                                                                                                        | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |
| Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire Professionnalisé (I.U.P.) Agroalimentaire de Caen                           |                             |                             |
| titulaire<br>suppléant                                                                                                           | M. DESCHAMPS<br>Mme MALOREY | Mme HEURGUIER<br>M. BOSQUET |
| Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin |                             |                             |
| 1 représentant                                                                                                                   | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |

### ***ORGANISMES DE CONSULTATION POUR L'ENSEIGNEMENT INITIAL***

| <b>DENOMINATION</b>                                                       | <b>Ancienne désignation</b> | <b>Nouvelle désignation</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N.)                    |                             |                             |
| titulaire                                                                 | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |
| Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Manche               |                             |                             |
| titulaire                                                                 | Mme HEURGUIER               | M. DESCHAMPS                |
| Conseil Académique de la Vie Lycéenne                                     |                             |                             |
| suppléant                                                                 | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |
| Commission Académique de Concertation de l'Enseignement Privé (C.AC.E.P.) |                             |                             |
| titulaire                                                                 | M. BEAUVAIS                 | M. DESCHAMPS                |

***ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE***

| <b>DENOMINATION</b>                                                             | <b>Ancienne<br/>désignation</b> | <b>Nouvelle<br/>désignation</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |                                 |                                 |
| titulaire                                                                       | Mme HEURGUIER                   | Mme PAUL                        |

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER